

CELLULE D'AIDE À LA RÉOLUTION DES CONFLITS (ARC)

PRINCIPALES TÂCHES DE LA CELLULE ARC

La cellule ARC est une structure indépendante des services, rattachée directement à la Municipalité, dont les missions et moyens d'action sont définis dans les Dispositions réglementaires municipales relatives à la prévention et à la gestion des conflits et au harcèlement.

La cellule ARC est chargée de prévenir et aider à la résolution des situations conflictuelles qui surviennent dans les différents services, que cela soit sur le plan des relations interpersonnelles, au sein des collectifs de travail ou à un niveau organisationnel.

Elle est l'instance interne habilitée à recevoir et prendre en charge les doléances des employé-e-s relatives aux comportements abusifs, au harcèlement psychologique ou au harcèlement sexuel.

La consultation de la Cellule ARC est ouverte à l'ensemble du personnel de l'administration communale, quels que soient le type de contrat et le niveau hiérarchique des personnes concernées.

Les principes suivants régissent les activités de la Cellule ARC :

- confidentialité
- indépendance
- impartialité
- neutralité

EFFECTIF DU PERSONNEL

Figure sous Secrétariat municipal

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

En 2018, la cellule ARC est intervenue dans 100 situations conflictuelles différentes. Les démarches usuelles de résolution à l'amiable (conseil individuel ou élargi, médiation, concertation) ont été mises en œuvre dans ces situations, en impliquant si nécessaire les collectifs de travail ou les hiérarchies concernés. Une enquête dont l'ouverture avait été décidée à la fin de l'année 2017 s'est déroulée durant l'année 2018. Aucune autre enquête n'a été ouverte en 2018.

Demandes traitées et démarches réalisées par la cellule ARC	2017	2018
Nombre de situations	92	100
Nombre de demandeurs	99	116
Nombre de participants aux démarches	193	166
Démarches terminées au 31 décembre 2018	91	85
Démarches d'aide à la résolution de conflits	94	100
Démarches de conseil individuelles	65	75
Démarches de conseil élargies (à la hiérarchie, aux RH, etc.)	20	19
Démarches formelles (médiation/concertation)	9	7
Ouvertures d'enquêtes	1	0